

# Berthenay

LE BULLETIN

décembre 2022



UNE RANDO AU  
PROFIT DE "ENFANTS  
DU MONDE FRANCE"

p. 5

HABITER EN ZONE  
INONDABLE, PRÉVENIR  
LES RISQUES

p. 12-15

AUDREY SALGUEIRO,  
JEUNE  
AGRICULTRICE

p. 18



# Adaptions-nous !

Chers habitants de Berthenay

Face au contexte international et à ses répercussions économiques sur les collectivités, l'équipe municipale s'adapte : notre vigilance à l'égard des dépenses de fonctionnement depuis deux ans permet ainsi de pallier la flambée soudaine de l'énergie. Nous prenons les dispositions nécessaires pour diminuer les consommations énergétiques et ainsi atténuer ces dépenses intempestives, mais notre volonté de faire aboutir les différents projets d'investissement reste intacte !

Début 2023, plusieurs projets devraient ainsi voir le jour : la rampe d'accessibilité avec la reprise du périmètre scolaire pour dégager un espace de convivialité pour les parents d'élèves et les associations, une ombrière dans la cour de l'école, un abri vélo, un cheminement cyclable et piéton à l'entrée du bourg. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'assumer ces différentes opérations grâce au montage de dossiers permettant d'obtenir des subventions conséquentes (Métropole, Département, de l'Etat, etc.).

Pour les amoureux de notre patrimoine, le projet de sauvegarde de la Grange aux moines momentanément bloqué sera relancé en début d'année.

L'année 2023 verra également la naissance du site Internet communal ainsi que deux projets majeurs nécessitant des études approfondies : la deuxième tranche Chemin des Négrières (travaux envisagés pour 2024, sous réserve de conditions financières favorables), la sécurisation au niveau du carrefour de « La Fond » et de la route de Savonnières, ainsi que sur certaines de nos voies communales, avec des limitations de vitesse supplémentaires. Ces sujets seront repris plus en détail dans ce bulletin et les prochains.

Vous trouverez également joint, le nouveau fascicule du Dicrim, document à conserver précieusement en cas d'un évènement de risque majeur (p.15).

A l'aube de ces fêtes de fin d'année les élus du Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de beaux et joyeux moments de partage en famille et/ou entre amis. Le 6 janvier 2023, à 19h00, nous vous attendons nombreux aux premiers vœux de cette mandature commencée en 2020 !!!

Christophe Loyau-Tulasne,  
votre maire, à vos côtés.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Loyau-Tulasne".



# SOMMAIRE

## LES BRÈVES (P.4-6)

- Osons la transition
- Les poilus de Berthenay à l'honneur
- Une Rando au profit de « Enfants du monde France »
- Recensement 2023

## LES TRAVAUX (P.7-8)

- Le city stade est rénové
- Un nouveau cheminement piéton et cyclable dès 2023

## L'ÉCOLE (P.9-11)

- Ecole : L'équipe évolue
- Des travaux en cours et à venir autour de l'école
- Achat de nouvelles couchettes
- Une rampe d'accès provisoire (DIY)
- De l'ombre pour les enfants

## LE DOSSIER (P.12-15)

- Habiter en zone inondable, prévenir les risques
- La GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?
- Programme d'actions de prévention
- Mieux comprendre le DICRIM

## LES ASSOCIATIONS (P.16-17)

- Les soirées contes reprennent !
- Une nouvelle formule pour le marché de noël

## LE PORTRAIT (P.18)

- Audrey Salgueiro, jeune agricultrice

## LES INFOS PRATIQUES (P.19-23)

- Restez informés grâce à PanneauPocket
- ARTEMIS : service gratuit d'aide à la rénovation de l'habitat
- Réseau électrique et élagage
- Règlement Local de Publicité
- Paiement par PAYFIP
- Le carnet

## OSONS LA TRANSITION



Le programme européen de sobriété énergétique piloté par la Région Centre-Val de Loire a débuté dans le gymnase de Berthenay sur les quatre ateliers organisés sur le territoire de la Métropole.

Le projet européen LIFE LETsGO4Climate, lauréat de l'appel à projet européen LIFE, vise à accélérer la production d'énergie renouvelable et à diminuer la consommation énergétique collective et individuelle, en favorisant l'émergence de collectifs citoyens porteurs de

projets de production d'énergie renouvelable ou de sobriété énergétique.

Le panels d'une centaine de participants était constitué de citoyens volontaires du territoire métropolitain porteurs de projets d'Energie renouvelable ou de sobriété énergétique et encadré par onze animateurs. Une partie de ces acteurs se sont rendus sur notre commune grâce à l'un des nouveaux bus Fil Bleu alimentés au gaz naturel. L'expérimentation est un succès d'après les organisateurs.

## LES POILUS DE BERTHENAY À L'HONNEUR

A l'occasion du 11 novembre, les Anciens Combattants, les élus et des habitants ont rendu hommage aux soldats de la grande guerre morts pour la France. Après l'appel aux morts et un moment de recueillement, tous ont partagé un moment de convivialité autour d'une Exposition éphémère.

Pour chacun de ces soldats tombés au front, une présentation des combats dans lesquels ils ont perdu la vie en a précisé les lieux et les circonstances. Des photos des combattants, une centaine d'objets ont donné à entrevoir la vie au front, les objets de la guerre et du quotidien. Les hommes qui en sont revenus et ont repris leur vie d'agriculteurs n'ont pas été oubliés au travers de souvenirs familiaux.

A l'initiative de Jacques Le Tarnec, ce temps de mémoire partagée a pris une résonance particulière dans une actualité qui résonne encore des fracas de la guerre.





## UNE RANDO AU PROFIT DE « ENFANTS DU MONDE FRANCE »

LE 9 OCTOBRE 2022, L'ASSOCIATION BALLAN RANDO ET L'EDMF ONT ORGANISÉ UNE RANDONNÉE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ENFANTS DU MONDE » SOUS LE SOLEIL DE BERTHENAY.

Cette randonnée a été l'occasion de fêter la 25ème édition. Les participants pouvaient choisir entre deux itinéraires, l'un de 9 km, l'autre de 12,5 km. Les deux groupes ont terminé leurs parcours respectifs en même temps et se sont retrouvés autour d'un verre de bernache et autres rafraîchissements.



C'EST LE NOMBRE DE PARTICIPANTS À CETTE RANDONNÉE



# RECENSEMENT 2023

CETTE ANNÉE, LA COMMUNE DE BERTHENAY RÉALISE LE RECENSEMENT DE SA POPULATION AFIN D'ÉVALUER SON ÉVOLUTION, SES BESOINS ET AINSI DÉVELOPPER DE PETITS ET GRANDS PROJETS. À PARTIR DU 19 JANVIER 2023, L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS ET DES HABITANTS SERONT RECENSÉS.

## Quel est le but du recensement ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## Comment cela se passe-t-il ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple, plus rapide pour les habitants et plus économique pour la commune. Moins de formulaires sont alors imprimés, point positif côté environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2023 ?

Contactez la commune : [mairie@berthenay.fr](mailto:mairie@berthenay.fr) ; 02.47.45.66.30.

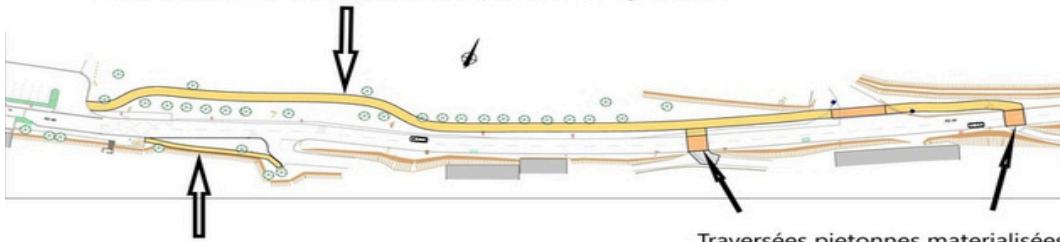


Philippe LE GOFF, agent recenseur pour notre commune.

# UN NOUVEAU CHEMINEMENT PIÉTON ET CYCLABLE DÈS 2023



**Création d'un cheminement piéton et cyclable**



**Création cheminement piéton**

**Traversées piétonnes matérialisées en "résine" (Idem bourg)**

Les fameuses barrières béton situées à l'entrée du bourg vont disparaître début 2023 pour donner lieu et place à un cheminement piéton et cyclable.

L'objectif de ces travaux est multiple : il s'agit non seulement de créer une harmonisation avec les aménagements du bourg, de sécuriser les piétons (essentiellement des collégiens venant prendre le bus tôt et tard le soir), mais aussi d'amorcer le schéma cyclable de la Métropole.

Deux cheminements vont donc être créés :

- Un cheminement piéton pour relier le chemin de la violettrerie à l'arrêt bus
- Un cheminement piéton et cyclable à la place des actuelles barrières en béton



Sortie de route, fin octobre 2022

Concernant la sécurisation de nos voies, la commission communale travaille actuellement sur plusieurs points sensibles de notre commune. C'est notamment le cas pour la RD88 et la RD288 (réflexion en collaboration avec la Métropole), sur la base de relevés de vitesse effectués ces derniers mois.



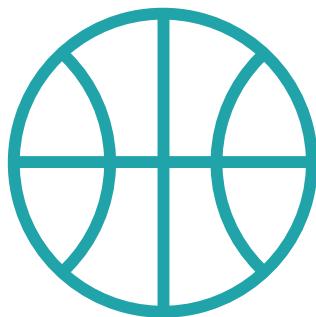
## Respectons les autres usagers et les riverains !

La vitesse est actuellement limitée à 80km/h sur la levée de la Loire. De plus, nos routes sont de plus en plus traversées par des gros animaux (chevreuils et sangliers) : soyez vigilants.

## LE CITY STADE EST RÉNOVÉ

Votre municipalité a décidé de procéder à un nettoyage complet du city stade. Cette réfection a été effectuée par nos deux agents, Dylan et Kamel.

Deux panneaux de basket ainsi que les filets des paniers ont été remplacés. Le panneau de basket situé entre le gymnase et l'école a également profité d'un rafraîchissement total. Jeunes et moins jeunes, profitez bien de ces installations !



## ÉCOLE : L'ÉQUIPE ÉVOLUE

- Nadia Sedyame, enseignante de la classe de maternelle (petite, moyenne, grande section), devient directrice de l'école de Berthenay ;
- Arrivé en septembre, Pierre Seigneur est l'enseignant de la classe élémentaire (du CP au CM2) ;
- Vanessa Lechat est ATSEM de la classe de maternelle ;
- Clémence Moirin est en service civique. Son rôle est d'assister les enseignants ;
- Sonia Maillot et Julie Orgeur gèrent les temps de cantine ;
- Sonia Maillot et Chancia Razafindramanana (qui ne figure pas sur la photo) s'occupent de la garderie et de l'entretien des locaux.



# DES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR AUTOUR DE L'ÉCOLE



Devant l'obligation de mettre en accessibilité tous les établissements recevant du public (ERP), notre commune devait mettre aux normes les accès à la garderie et à l'école maternelle. Lourd à mettre en place administrativement, ce dossier s'est étalé sur plusieurs mois. En octobre 2022, avant le démarrage du chantier (lequel a débuté le 07 novembre), il a fallu reprendre et gérer les eaux usées de la garderie, de la mairie et de l'école maternelle qui sont désormais reliées au réseau desservant chemin des Négrières.

La durée des travaux devrait durer trois mois. Merci aux enfants, parents et enseignants de s'être adaptés à ces conditions un peu exceptionnelles

Profitant de cette dynamique, une réflexion est en cours au sujet de l'aménagement de la cour de l'école : L'objectif est de mettre en place un lieu agréable et convivial tourné vers les associations, les habitants et les scolaires : tables, jeux de plein air, etc. La municipalité est actuellement en train de monter des dossiers de demande de subvention car elle ne peut assumer seule ces dépenses.



Projet de rampe d'accès conforme aux normes et paysagée



Gestion des eaux usées



## ACHAT DE NOUVELLES COUCHETTES

Dix couchettes ont été achetées pour la sieste des maternelles : plus pratiques, maniables et confortables, elles viennent remplacer les anciens lits de camps.

## UNE RAMPE D'ACCÈS PROVISOIRE (DIY)

Un enfant de maternelle s'étant cassé la jambe, Kamel a improvisé une rampe d'accès pour fauteuil roulant. Belle et efficace, cette rampe a été mise en place dans la journée.

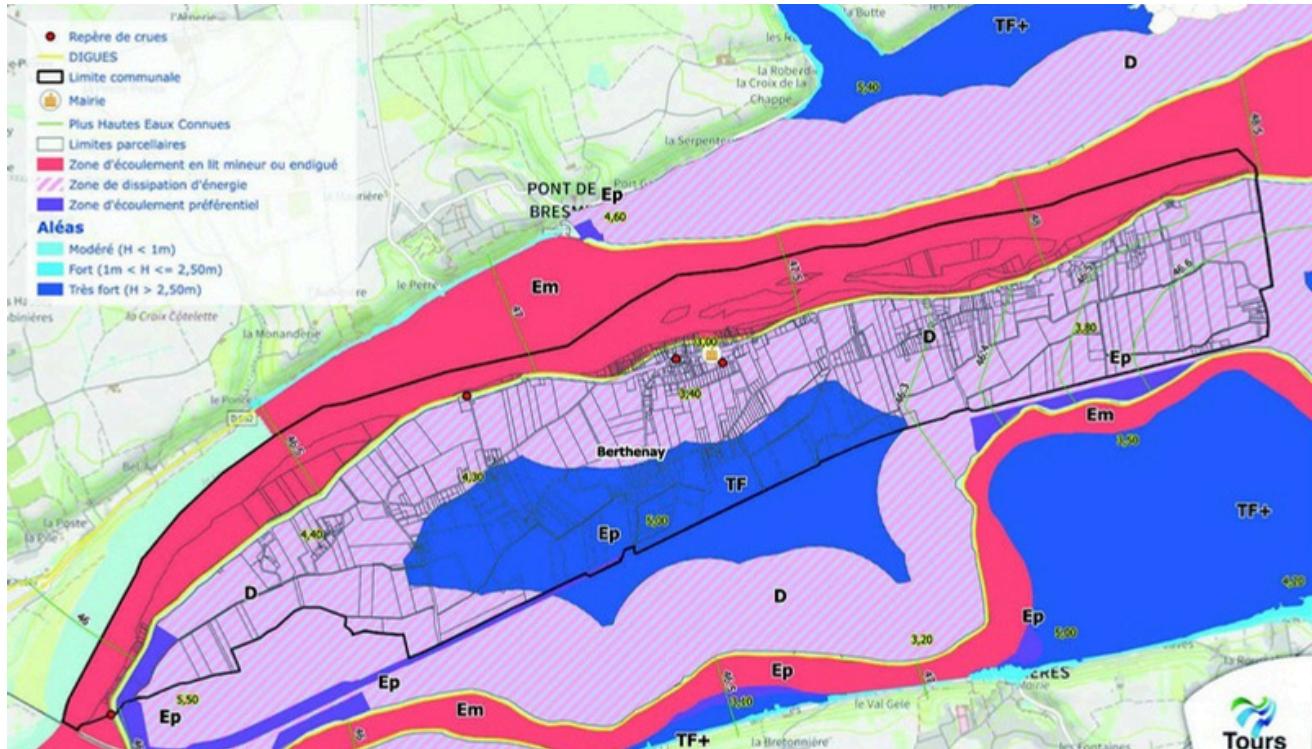
## DE L'OMBRE POUR LES ENFANTS

Au printemps 2023, une ombrière végétalisée sera mis en place dans la cour de l'école afin de permettre aux enfants d'avoir de l'ombre lors des fortes chaleurs.



Rampe d'accès provisoire pendant les travaux

# HABITER EN ZONE INONDABLE, PRÉVENIR LES RISQUES



Au 19ème siècle, les vals de Loire et notamment le val de Tours ont été inondé par rupture de digue à divers endroits. Berthenay a été durement sinistrée. Bien sûr, quelques événements, dont la dernière crue notable de 2016, sont survenus, mais sans commune mesure avec les crues dévastatrices du 19°ème siècle.

Pour autant, n'oublions pas que Berthenay est particulièrement exposée aux risques naturels d'inondation de la Loire et/ou du Cher, phénomènes pouvant s'accentués en fréquence et intensité dans les années à venir, conséquence directe du changement climatique.

Tours Métropole Val de Loire et Touraine-Est Vallées se sont dotées d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation, qui s'est fixée 3 objectifs principaux :

- maintenir le développement du val en améliorant sa capacité de résilience ;
  - poursuivre le renforcement des digues et, en parallèle, favoriser la circulation de l'eau en cas d'inondation du val ;
  - enfin, créer un réseau d'acteurs préparé et en mesure de gérer la crise

## LES ENJEUX POTENTIELLEMENT IMPACTÉS PAR UNE CRUE MAJEURE DE LA LOIRE ET/OU DU CHER :

- 18 communes concernées
  - dont 5 entièrement inondables
  - 125 000 personnes
  - 83 000 emplois



La Loire à Berthenay en 2012

## LA GEMAPI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

*C'EST LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS. DEPUIS 2022, LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) PERMET DE FINANCER LES ACTIONS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE VISANT :*

- **à gérer les milieux aquatiques**

Il s'agit de restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et la qualité de nos ressources en eau.

*Restauration de la continuité écologique et des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et zones humides, préservation de la biodiversité, lutte contre les espèces invasives, les pollutions, aménagements des bassins versants, entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.*

Tours Métropole Val de Loire, a confié la gestion des milieux aquatiques à des syndicats de rivières dont elle est membre.

Le syndicat mixte du Nouvel Espace du Cher (NEC) a, en gestion le Cher et ses affluents  
<https://www.facebook.com/NouvelEspaceduCher>

La Loire, est gérée par l'Etat

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Domaine-public-fluvial>

- **à prévenir les risques d'inondation**

Il s'agit de gérer et entretenir les ouvrages hydrauliques et de protection contre les inondations comme les digues, de réaliser des actions préventives pour sensibiliser les populations au risque inondation, améliorer les prévisions de crues, réduire la vulnérabilité du territoire et favoriser sa résilience.

La Taxe GEMAPI permet ainsi de financer les nombreuses missions liées à cette nouvelle compétence, exercée depuis 2018 par la Métropole (Loi MAPTAM du 27 janvier 2014). Le transfert de l'Etat vers les intercommunalités doit se poursuivre avec en 2024 le transfert de la gestion des digues de la Loire.

<https://www.tours-metropole.fr/gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-gemapi>

[https://www.tours-metropole.fr/sites/default/files/telecharger/kiosque/dossier\\_thematique\\_tours\\_budget-v14.pdf](https://www.tours-metropole.fr/sites/default/files/telecharger/kiosque/dossier_thematique_tours_budget-v14.pdf)



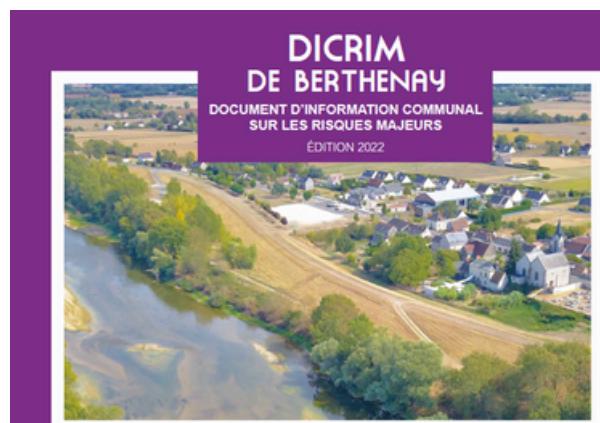
## PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) prévoit 45 actions sur les 6 années à venir pour promouvoir une gestion globale des risques d'inondation, en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Ainsi en 2022, la commune de Berthenay a pu bénéficier d'une aide afin de réaliser son DICRIM, dans une démarche d'information préventive auprès de ses habitants.

## MIEUX COMPRENDRE LE DICRIM

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) joint à ce bulletin municipal, est un document qui a vocation à vous informer des risques naturels et technologiques majeurs présents à Berthenay, des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour s'en protéger.



## LES RISQUES MAJEURS LES CONNAITRE - S'EN PROTEGER

SÉISMES

INTEMPORIES

INONDATIONS

MOUVEMENTS DE TERRAIN

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



# RISQUES MAJEURS À BERTHENAY : JE RESTE VIGILANT(E) ET PRÊT(E) !

Les trois fiches réflexes du DICRIM vous seront utiles pour anticiper, vous préparer, vous exercer en famille afin d'avoir, si la situation se présente, les bons réflexes pour faire face à un évènement majeur.

Vous pouvez également le retrouver et télécharger sur :  
<https://www.tours-metropole.fr>

**FICHE RÉFLEXE | HORS PÉRIODE DE DANGER**

**JE PRÉPARE MON KIT D'URGENCE**

Votre kit d'urgence ou de sécurité vous permettra de garder une certaine autonomie en cas de coupure d'électricité, de gaz et dans l'attente des secours. Il doit contenir l'essentiel de première nécessité.

Ça peut aussi être utile ! Pensez à prendre un petit doudou, jeux de cartes, coloriages pour occuper et rassurer vos enfants

- téléphone + chargeur
- radio + piles
- lampe de poche + piles
- bougies, briquet, allumettes
- argent liquide
- papiers d'identité, clés
- vêtements chauds
- lunette
- médicaments
- trousse de secours
- articles pour bébé
- nourriture + eau

**J'ANTICIPE ET JE PRÉPARE**

Je prépare mon PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) et mon kit d'urgence

Les personnes vulnérables (génés, isolées, en situation de handicap, dépendantes ou malades) sont invités à déclarer leur situation en mairie afin d'être reconnues par le registre communal des personnes vulnérables, ce qui permettra de faciliter leurs assistances et secours.

Si j'utilise ou un membre de mon foyer utilise un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, je prends mes précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion, pour qu'en cas de coupure d'électricité, une solution de secours soit prévue.

Je fais des photocopies, ou des sauvegardes informatiques pour mes documents importants et je les stocke en lieu sûr (espaces d'identité, contrats d'assurances, ...)

Je repère où se trouvent les coupures générale de gaz, d'électricité et d'eau

**JE CONNAIS LES NUMÉROS D'URGENCE ET NUMÉROS UTILES**

Sauvetage : 15	Police secours : 17
Pompiers : 18	Urgence SMS : 114
Urgence en Europe : 112	Urgence sociale (ou Samu social) : 115
Urgence gaz : 0 800 47 33 33	Urgence électricité : 09 72 67 50 37
Urgence eau potable, assainissement, pluvial : 02 47 80 11 00	Mairie de Berthenay : 02 47 45 66 30

**JE CONNAIS LES MOYENS D'ALERTE À LA POPULATION UTILISÉS PAR LA Mairie**

Véhicules équipés de haut-parleurs  
Porte à porte par les élus et/ou les agents de la mairie  
Relaisage gratuitement sur mon territoire : <https://app.panneauxp.com> pour ma commune

**JE CONNAIS AUSSI LE SIGNAL NATIONAL**

Signal d'exercice	1 min 41
Signal d'alerte	1 min 41 (5 sec)
Signal de fin d'alerte	30 sec.

**JE CONNAIS LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

Voir fiche réflexe : Consignes de sécurité

**FICHE RÉFLEXE | HORS PÉRIODE DE DANGER**

**J'ANTICIPE ET ME PRÉPARE**

Je prépare mon PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) et mon kit d'urgence

Les personnes vulnérables (génés, isolées, en situation de handicap, dépendantes ou malades) sont invités à déclarer leur situation en mairie afin d'être reconnues par le registre communal des personnes vulnérables, ce qui permettra de faciliter leurs assistances et secours.

Si j'utilise ou un membre de mon foyer utilise un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, je prends mes précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion, pour qu'en cas de coupure d'électricité, une solution de secours soit prévue.

Je fais des photocopies, ou des sauvegardes informatiques pour mes documents importants et je les stocke en lieu sûr (espaces d'identité, contrats d'assurances, ...)

Je repère où se trouvent les coupures générale de gaz, d'électricité et d'eau

**JE CONNAIS LES NUMÉROS D'URGENCE ET NUMÉROS UTILES**

Sauvetage : 15	Police secours : 17
Pompiers : 18	Urgence SMS : 114
Urgence en Europe : 112	Urgence sociale (ou Samu social) : 115
Urgence gaz : 0 800 47 33 33	Urgence électricité : 09 72 67 50 37
Urgence eau potable, assainissement, pluvial : 02 47 80 11 00	Mairie de Berthenay : 02 47 45 66 30

**JE CONNAIS AUSSI LE SIGNAL NATIONAL**

Signal d'exercice	1 min 41
Signal d'alerte	1 min 41 (5 sec)
Signal de fin d'alerte	30 sec.

**JE CONNAIS LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

Voir fiche réflexe : Consignes de sécurité

**LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INONDATION, RUPTURE DE DIGUE**

**HORS PÉRIODE DE DANGER**

**JE ME PRÉPARE**

Je prépare mon PFMS et mon kit d'urgence

Je connais les consignes de sécurité et les bons réflexes en cas d'inondation, je m'exerce

je réalise un diagnostic et mets en place des mesures pour réduire la vulnérabilité de mon logement, mon jardin et mon jardin

je identifie l'existence ou non d'un espace refuge pour moi-même et ma famille à l'intérieur avec ma famille dans mon domicile (mezzanine, étage...) ou chez un voisin, un ami... Attention, l'espace refuge doit être hors d'eau et disposer d'un ouvrant (porte, fenêtre) donnant sur l'extérieur pour faciliter une évacuation par les secours

**EN CAS D'ALERTE RISQUE INONDATION**

**UNE GRUE EST ANNONCÉE AVANT LA MORTETTE DES EAUX**

Je respecte les consignes données par les autorités

Je surveille ou déplace dans les étagères les objets précieux, sensibles ou polluants

Je ferme les poubelles et les range dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.

Je l'arrime les cuves et mets en sécurité les objets pouvant présenter un danger en cas de crue

Je ferme les portes, fenêtres, soupiraux pouvant être atteints par les eaux, j'installe mes équipements de protection banlieue anti-inondation.

**EN CAS DE DÉBUT DE GRUE**

Je coupe le gaz, l'électricité, le chauffage

Je me réfugie dans les étages, dans un espace refuge disposant d'un ouvrant sur l'extérieur (avec mon kit d'urgence ou à minima des vivres, de l'eau et des vêtements chauds)

Je ne remonte pas les caves, sous-sols, ascenseurs ou portes automatiques

Je ne m'engage jamais sur une route inondée, ni à pied, ni en voiture

Je n'utilise pas d'appareils électriques

Je consomme l'eau du robinet après avis des autorités pour être sûr qu'elle soit potable

Je ne retourne jamais dans un feu inondé

**INONDATIONS ET RUPTURE DE DIGUE**

Pour connaître les risques près de chez vous ?  
 Consultez <https://www.georisques.gouv.fr> et renseignez votre adresse

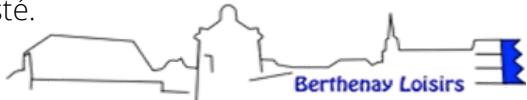
# LES SOIRÉES CONTES REPRENNENT !

C'EST AVEC JOIE QUE NOUS AVONS RETROUVÉ LE CHEMIN DES SOIRÉES CONTES D'AUTOMNE, DONT NOUS ÉTIONS PRIVÉS DEPUIS TROIS ANS. CERTES, CE CHEMIN A UN PEU ÉVOLUÉ, PUISQUE C'EST DANS L'ÉGLISE DE BERTHENAY QUE NOUS NOUS SOMMES RÉUNIS VENDREDI 14 OCTOBRE, AUTOUR D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION DE CONTEUSES ET CONTEURS : LES CONTES DE LA CHEMINÉE RONDE, DE FONDETTE.

Nous étions une cinquantaine de spectateurs, dont de nombreux enfants, captivés par les récits des cinq conteuses et du conteur qui s'enchaînaient dans une mise en scène dynamique. Le thème de la soirée était l'histoire du petit chaperon rouge tel qu'il est décliné autour du monde, de Touraine en Chine, du Poitou en Italie ou au Maroc.

Toutes ces histoires où le loup devient ogre ou tigre, où le chaperon peut être un petit garçon ou une courageuse petite tueuse de tigre,

se confrontaient à la lecture de l'histoire que Charles Perrault écrivit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et que, bien sûr, nous connaissons tous un peu. Pour conclure cette belle soirée, nous sommes allés prendre le verre de l'amitié dans la salle de convivialité, avec, gravée en tête la chanson du petit chaperon rouge écrite par Françoise Giroud sur une musique de Louis Gasté.



# UNE NOUVELLE FORMULE POUR LE MARCHÉ DE NOËL

Pour sa 28 ème édition, le marché de Noël de Berthenay - organisé et animé par l'association Berthenay Loisirs - a changé de lieu et d'animation. C'est dans la Halle sportive métropolitaine de Berthenay que les berthenaisiens avaient rendez-vous le dimanche 27 novembre 2022 avec une quinzaine d'artisans, de vendeurs et d'associations. Un espace plus grand et une circulation plus fluide, qui n'ont cependant pas empêché la convivialité habituelle de l'évènement.

Café, jus de fruits et vin chaud ont été offerts à tous les visiteurs, petits et grands. La chorale "Au fil du Temps" est venue interpréter des chants de Noël et l'association Les Contes de la Cheminée Ronde a captivé un public de tous âges avec des contes de Noël. Une belle et chaleureuse journée qui devrait attirer plus de visiteurs lors de la prochaine édition, si l'on se fie aux retours de celles et ceux présents cette année.





## AUDREY SALGUEIRO, JEUNE AGRICULTRICE

*MAMAN DE DEUX ENFANTS EN BAS ÂGE ET CONSEILLÈRE MUNICIPALE, AUDREY EST PROPRIÉTAIRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE À BERTHENAY AVEC CLÉMENT, SON MARI. LE JEUNE COUPLE S'EST INSTALLÉ SUR LA COMMUNE EN 2018, ET A DEPUIS MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE VENTE À LA FERME : LE GAEC DE LA BOUGERE PROPOSE DES COLIS DE VIANDE D'AGNEAU, DE VEAU OU DE BŒUF.*

Issue d'une famille d'agriculteurs éleveurs de brebis dans les Deux Sèvres depuis plusieurs générations, Audrey a effectué un remarquable parcours scolaire spécialisé en agriculture jusqu'à l'obtention de sa licence professionnelle développement et valorisation des produits d'élevage en 2012. Elle a ensuite été animatrice syndicale aux Jeunes Agriculteurs, puis technicienne bovin viande à la Chambre de l'agriculture de la Vienne et enfin auditrice agriculture biologique pour ECOCERT, un organisme de certification (notamment pour l'agriculture biologique).

Le 1er janvier 2018, elle s'installe avec Clément sur l'exploitation de la famille Gentils, située Chemin de la Mérille. Dans un premier temps, ils rachètent 50% des parts puis - un an plus tard - les 50% restant, en même temps que le troupeau de vaches charolaises et le matériel. Ils mettront rapidement en place un atelier de vente directe et un élevage de brebis.

Ainsi, tous deux sont aujourd'hui à la tête d'un troupeau composé de 90 vaches et de 130 brebis. De race Charolaise, le troupeau de vaches allaitantes a été sélectionné pour son caractère maternel et rustique. Les veaux sont élevés sous leurs mères, jusqu'à l'âge de sept à neuf mois environ. Le troupeau de brebis de race Suffolk est élevé tranquillement dans les pâtures. Les agneaux profitent du lait maternel jusqu'à l'âge de quatre mois minimum. Au menu pour les deux troupeaux, des aliments exclusivement issus de la ferme : pâturage du printemps à l'automne, puis foin et enrubannage d'herbe en hiver.

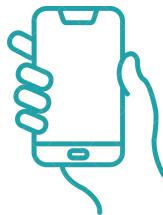
L'exploitation se situe dans une zone Natura 2000, c'est-à-dire d'une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'elle contient. Audrey et Clément sont très sensibles à la préservation de cet environnement : « *Nous avons à cœur de conserver la richesse de notre bocage, sa biodiversité, ses kilomètres de haies et ses mares* ». Ils respectent les MAE (Mesures Agro-Environnementales et climatiques ; démarche déjà engagée par Mr Gentils), dont l'objectif est précisément de préserver la flore et la faune présentes sur les prairies, à travers un cahier des charges précis. En outre, l'exploitation est certifiée HVE (Haute Valeur Environnementale), label basé sur le respect de la biodiversité, limitant les intrants phytosanitaires, et visant la bonne gestion de la fertilisation ainsi que des ressources en eau.

### PLUS D'INFOS

Site internet : [www.gaecdelabocagere.fr](http://www.gaecdelabocagere.fr)  
Retrouvez également le GAEC DE LA BOCAGERE sur Facebook et Instagram.



# RESTEZ INFORMÉS GRÂCE À PANNEAUPOCKET



**100% GRATUIT**  
**100% ANONYME**  
**0% PUBLICITÉ**



**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT**  
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET

pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

## EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

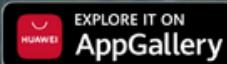
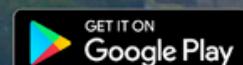
3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"  
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤ à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



## BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

# ARTEMIS : LE SERVICE GRATUIT D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT



Afin de diminuer l'impact énergétique et environnemental des logements, Tours Métropole Val de Loire a créé, début 2020, ARTEMIS, un service public d'aide à la rénovation de l'habitat.

Ce service vise à simplifier les démarches des habitants désireux de réaliser des travaux dans leur logement avec une garantie de neutralité. Gratuit, il propose une entrée unique pour les conseiller et les accompagner dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation, quel que soit l'ambition des travaux d'amélioration, les caractéristiques du logement et sa localisation, le niveau de ressources des ménages.

- Quelles solutions pour isoler ma maison ?
- Comment m'y prendre pour rénover mon appartement ?
- Comment adapter mon logement à une perte d'autonomie ?
- Qui peut me conseiller pour rénover mes locaux professionnels et faire des économies d'énergie ?
- Comment m'y retrouver parmi toutes les offres proposées ?
- Existe-t-il des solutions de financement pour mon projet ?

**TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE PRÉSENTE**

**ARTÉMIS**  
UN SERVICE DE TOURS MÉTROPOLE

qui vous accompagne  
et vous conseille  
dans vos projets

[ARTEMIS.TOURS-METROPOLE.FR](http://ARTEMIS.TOURS-METROPOLE.FR)

**LA SOLUTION POUR**

- ▢ ISOLER SA MAISON,
- ▢ RÉNOVER SON APPARTEMENT,
- ▢ ADAPTER SON LOGEMENT,
- ▢ RÉDUIRE SA FACTURE ÉNERGÉTIQUE,
- ▢ FINANCER SA RÉNOVATION...

**Tours métropole**  
VAL DE LOIRE

UN SERVICE, DES CONSEILS  
ET UN ACCOMPAGNEMENT GRATUITS  
CONTACTEZ-NOUS AU 02 47 33 18 88

ARTEMIS, conseille, accompagne les projets de travaux, apporte des réponses sur les aspects techniques, financiers, réglementaires et informe sur les professionnels du bâtiment.

En 2022, Artémis poursuit le renforcement de ses actions de repérage et de lutte contre la vacance et la précarité énergétique en lien avec les communes de la Métropole. Le but étant de faciliter les parcours des usagers pour la rénovation de leur logement et des situations de mal-logement en renforçant le partage et l'accompagnement des situations avec les services communaux.



Pour plus d'informations sur ce service ouvert aux habitants de Tours Métropole Val de Loire :

Tél 02 47 33 18 88

Mail : [artemis@tours-metropole.fr](mailto:artemis@tours-metropole.fr)

<https://www.tours-metropole.fr/artemis-le-service-metropolitain-gratuit-pour-entreprendre-ses-travaux>

# RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET ÉLAGAGE

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES AINSI QUE LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ, ENEDIS RÉALISE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION À PROXIMITÉ DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES.

## LES RESPONSABILITÉS

**L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant dans les cas suivants :**

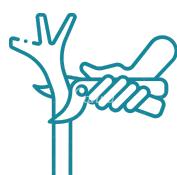
- les arbres plantés en domaine privé débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique ;
- les arbres en domaine privé ou public qui n'ont pas été plantés conformément aux distances réglementaires (Norme NF C11-2011) ;
- les arbres plantés en domaine privé après l'installation de la ligne électrique.

L'élagage doit alors être réalisé par le propriétaire après envoi d'une DT-DICT" (<https://www.reseaux-et-canalisations.energi.fr>) à Enedis et après réception d'informations concernant les mesures de sécurité de la part d'Enedis. La prise en charge des coûts de travaux revient au propriétaire.

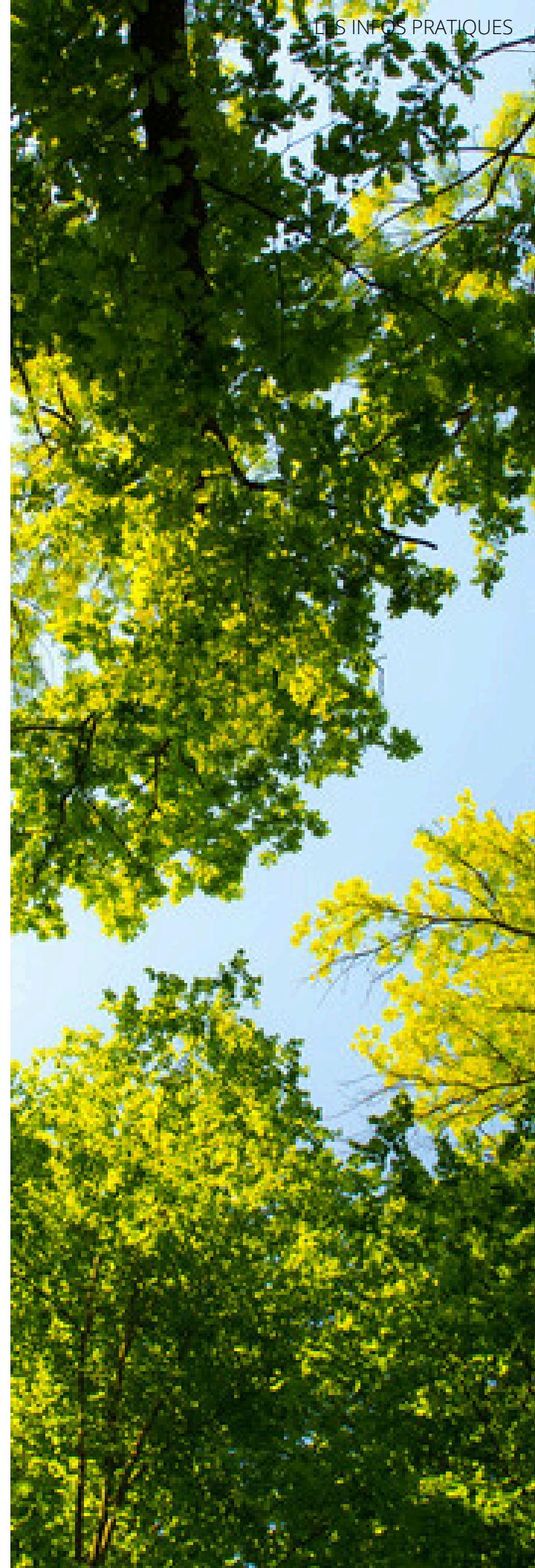
**L'élagage est à la charge d'Enedis dans tous les autres cas.**

Chaque propriétaire en est informé au préalable et la prise en charge financière revient à Enedis.

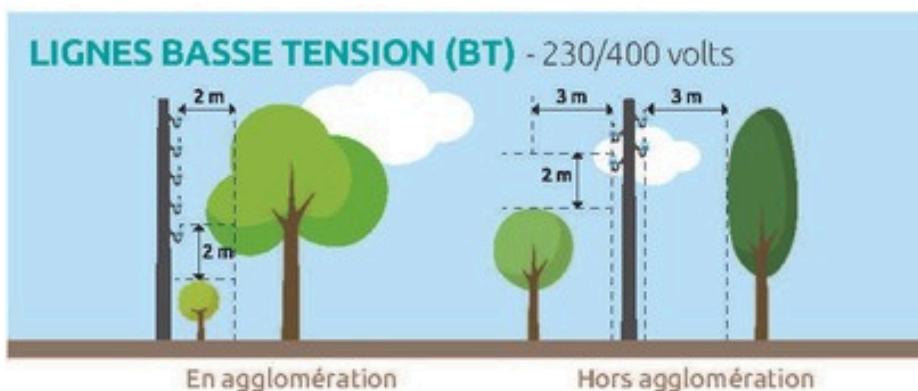
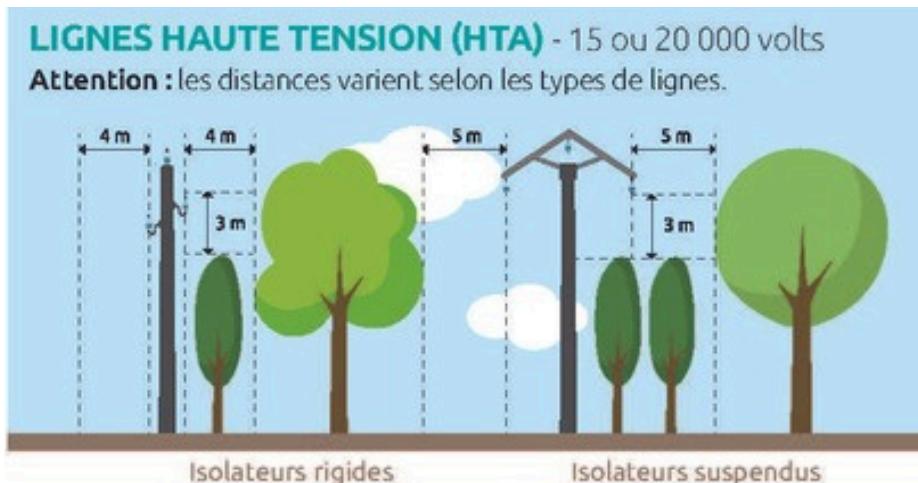
Le propriétaire privé à l'obligation de laisser l'accès à la zone d'élagage.



A noter que les fruits de coupe appartiennent au propriétaire, par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à élagage.



## LES DISTANCES RÉGLEMENTAIRES



### Consignes de sécurité :

- Informer Enedis de toute végétation poussant aux abords d'un ouvrage électrique,
- ne pas planter ou laisser pousser des arbres aux abords de tout ouvrage électrique,
- veiller à entretenir régulièrement sa végétation



Pour en savoir plus:  
<https://www.enedis.fr/elagage-et-la-securite>

## PAIEMENT PAR PAYFIP

Notre commune vous donne désormais la possibilité de régler vos factures en ligne par carte bancaire à l'aide du service en ligne PayFIP. Cela concerne notamment le règlement de la garderie.



# RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

*LE TERRITOIRE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE SE CARACTÉRISE PAR SA RICHESSE PAYSAGÈRE, ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE. LES PUBLICITÉS, LES ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES FONT PARTIE DE NOS PAYSAGES URBAINS MAIS PEUVENT DANS CERTAINS CAS DÉGRADER LE CADRE DE VIE.*

Ainsi, Tours Métropole Val de Loire a élaboré un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Ce document fixe les conditions d'installation des dispositifs d'affichage extérieur sur le territoire des 22 communes de la métropole, en adaptant les règles nationales (code de l'environnement) aux spécificités locales.

Approuvé le 27 juin 2022, il est exécutoire depuis le 18 juillet 2022 et consultable sur le site de Tours Métropole Val de Loire : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)

A compter de cette entrée en vigueur, les publi-

-cités, les pré-enseignes doivent être mises en conformité avec le RLPI dans un délai de 2 ans et dans un délai de six ans pour les enseignes. Dorénavant, les formulaires de déclaration et d'autorisation préalables sont à adresser aux mairies au sein desquels il est souhaité l'installation de dispositifs.

A court terme, un guide sera mis en ligne afin d'expliquer les règles du RLPI applicables à chaque type de dispositif, de manière accessible et illustrée.



## LE CARNET

### - NAISSANCES

Emma BROSSET, le 26 juin 2022  
Léo BENHAÏM, le 08 septembre 2022  
Louise FERRET, le 29 septembre 2022  
Gatien SALGUEIRO, le 28 octobre 2022

### - MARIAGES

Mme LANDAIS Amélie et M. GENTILS Louis-Guillaume, le 20 août 2022  
Mme FOURNIER Mélanie et M. BORDEAU Damien, le 1er octobre 2022

### - DÉCÈS

Madame LEMONNIER Michelle épouse ROUGEBEC, le 17 juin 2022  
Monsieur FERNANDEZ Georges, le 25 octobre 2022  
Monsieur GUIBERT Jacques, le 8 décembre 2022

# BERTHENAY EN PHOTOS

L'église de Berthenay, aperçue depuis la commune de Saint-Etienne-de-Chigny.



Vous êtes en possession de cartes postales ou photos anciennes de notre village que vous aimeriez partager avec vos concitoyens dans le bulletin municipal ? N'hésitez pas à nous les adresser par mail à [mairie@berthenay.fr](mailto:mairie@berthenay.fr) ou à en faire part aux secrétaires.

## MENTIONS LÉGALES

Bulletin n°5

Éditeur : Mairie de Berthenay

Directeur de publication : Mairie de Berthenay

Imprimeur : Imagidée, 15 rue Guy-Marie Oury, 37600 - Loches